



## La lettre d'information de la CFR aux Associations

(parution le 15 de chaque mois et numéros spéciaux)

La période de fortes incertitudes qui s'ouvre ne sera certainement pas très opportune à véhiculer nos propositions destinées à résoudre les motifs d'insatisfaction propres à notre corps social. Nous aurons à nous accommoder de cette situation sans relâcher nos contacts avec les futurs décideurs politiques auxquels nous ne manquerons pas de transmettre les revendications de nos mandants même si, notamment en matière de retraite, la réitération de leur indexation sur les prix « apparaît » maintenue. Le Président, Pierre Erbs

### Réunion du Bureau du 27 mai 2024

**Actualités :** Projet de loi sur la fin de vie : un point est fait sur les discussions qui débutent à l'Assemblée nationale.

Une lettre sera adressée au COR et au Premier ministre sur le choix retenu sur les réflexions engagées sur les pensions de réversion (cf. ci-dessous).

Projet de « Loi Travail » : le point est fait notamment sur l'emploi des seniors et l'assurance chômage.

**Préparation de Assemblée Générale du 30 mai** : l'ensemble des rapports a été communiqué et les pouvoirs reçus (cf. CFR Échos N°118 « Spécial Assemblée Générale »).

**Outil « ICOPE »** : le document « Passeport » est rappelé avec des précisions apportées sur les infos sécurisées sur les données personnelles (cf. CFR Échos N°115).

**Tarification dans les Ehpad** : le projet sur la liberté de facturation sera réexaminé en Commission « Autonomie ».

**Recours sur la cotisation maladie de 1% sur les retraites complémentaires** : une information de l'avocat précise qu'après reprise des conclusions de l'Urssaf une audience est prévue pour le 3 septembre au tribunal de Lille.

**Groupes de travail du COR** : en qualité d'animateur de la Commission « Retraite », il est proposé que F. Vézier participe avec E. Quidu.

**Questions diverses** : S. Denis propose que la note préparée par B. Lachesnaie sur la défense des droits des personnes dans les politiques de l'autonomie soit revue pour validation au Bureau du 24 juin prochain.

### Commission « Emploi des seniors » du 3 juin 2024

**Loi travail** : Les propositions du gouvernement en matière d'emploi, notamment sur le volet concernant les seniors, sont examinées avec attention. Il est proposé de réagir aux annonces qui doivent être faites dès qu'elles seront communiquées ; une lettre au Premier ministre sera proposée au prochain Bureau sur les trois thèmes de l'emploi des seniors, du CDI seniors et de l'indemnisation des chômeurs.

**Suivi du colloque** : Le projet de lettre aux députés ayant participé au colloque est validé après quelques aménagements de forme. Les assistants parlementaires seront contactés pour organiser les rencontres avec leur député respectif.

### Commission « Retraite » du 27 mai 2024

**Actualités retraite** : Les travaux du COR du 1<sup>er</sup> février dernier ont porté essentiellement sur les droits conjugaux incluant, tout naturellement, les pensions de réversion.

Les cinq mesures envisagées dans l'aménagement des dispositifs actuels des pensions de réversion font l'objet de discussions constructives qui permettent d'arrêter le choix sur la mesure « A » citée par le COR confirmant ainsi l'harmonisation des dispositifs de réversion entre régimes via une évolution des taux de réversion, des conditions de ressources, de l'âge minimal répondant ainsi à l'attente de toujours exprimée avec clarté par la CFR.

Au-delà, un débat s'ouvre à propos de l'élargissement des droits à la réversion aux Pacs, voire aux concubins pour répondre aux évolutions de la conjugalité. Il est clair qu'au vu des évolutions sociétales, la situation des pacsés et concubins ne pourra être ignorée très longtemps. Il serait peut-être envisageable de considérer que le droit à réversion soit lié au mariage. Les pacsés pourraient donc en bénéficier dès lors qu'ils étaient mariés au moment du décès. Leurs droits seraient alors calculés comme aujourd'hui pour les gens mariés en prenant en compte les durées des Pacs comme on le fait pour la durée du mariage. Un projet de lettre au COR et au Premier ministre sera préparé.

**Lettre au Premier ministre sur le maintien du pouvoir d'achat** : approuvée lors de la réunion du Bureau le 22 avril, elle n'a pas reçu de réponse à ce jour.

**IMPORTANT** : Les documents qui peuvent être cités dans le texte ne sont pas nécessairement joints à l'envoi de la lettre. Dans ce cas, ils sont précédés du sigle « SI » et sont consultables sur le site Internet sous leurs rubriques habituelles

